



Lutter contre les « fake-news »

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Alors que la post-vérité supplante insidieusement les « vraies informations », l'épidémie de « fake news » touche aussi les collectivités locales. Que faire quand un opposant local déploie des trésors d'ingéniosité et de manipulation pour mentir sur la réalité de l'action dans le cadre d'un mandat d'élu ?

OBJECTIFS

- Identifier les troubles causés sur l'action locale
- Anéantir les effets du dégât réputationnel subi
- Appréhender le cadre législatif de la lutte contre les « fake news »

PROGRAMME DE LA FORMATION

Être informé des rumeurs propagées

Le corpus législatif actuel

Le nouveau corpus normatif

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants et
le formateur. Ce module
vise à présenter aux
élus (et notamment aux
maires) les moyens qui
leur permettront de lutter
de manière efficiente
contre la propagation
des « fake news » à une
échelle locale.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Enseignant en droit